

TÉMOIGNAGES

La Ville de Loison-sous-lens s'est engagée dans un projet de création de zone maraîchère biologique de 2,4 ha (3 % de sa surface agricole utile), pilote au sein du S.A.D.T. (Système Alimentaire Territorial Durable) de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Ce projet se décline en trois fonctions intimement liées :

Une dimension de production agricole pour les particuliers et pour les enfants des cantines municipales, **une dimension de sensibilisation à l'alimentation durable et à la production biologique** autour des jardins, pédagogiques et partagés, **une dimension environnementale** autour du développement de la biodiversité, de la protection de la ressource en eau, et du cadre de vie.

Afin de mettre en œuvre des pratiques de consommations plus saines, de qualité, avec un véritable enjeu de santé publique, nous nous inscrivons dans les démarches d'accompagnement et de labellisation pour nos deux cantines municipales en gestion directe (200 repas jours). Nous sommes aujourd'hui à 18% de produits **BIOLOGIQUES** avec toute l'année un choix varié de produits, une **dimension LOCALE, SAINE** : pour respecter l'équilibre nutritionnel, favoriser la diversité alimentaire et valoriser le « fait maison » et **DURABLE** pour réduire l'impact de l'activité du restaurant sur son environnement.

La Commune envisage de poursuivre sa progression pour atteindre 30 à 50 % de produits biologiques dont 4 à 10 composantes Biologiques et locales.

Recherchant la cohérence de ces trois dimensions, elle a initié un processus de révision de son marché de denrées alimentaires en y intégrant des achats, en circuit court, locaux et biologiques. « Territoire Bio engagé » est une opportunité pour notre commune de valoriser ce travail effectué tant sur la restauration collective que sur les surfaces agricoles biologiques.

Daniel KRUSZKA, Maire et Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

A PRO BIO

A PRO BIO est une **association** à caractère interprofessionnel engagée au service des acteurs de la filière biologique de la région Hauts-de-France et œuvrant pour l'accès à tous à une **alimentation de qualité**. Depuis 1994 elle **fédère ainsi l'ensemble des acteurs de l'agriculture biologique** (producteurs, transformateurs, distributeurs, associations de consommateurs, ambassadeurs de la bio, fournisseurs de biens et services) autour de 3 objectifs principaux :

- Structurer et relocaliser les **FILIÈRES BIOLOGIQUES DU TERRITOIRE**
- Développer le **BIO LOCAL SUR LES TERRITOIRES**
- PROMOUVOIR** l'activité bio locale et **COMMUNIQUER** auprès de tous les publics

La **CCPS**



est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'agriculture et d'alimentation de qualité ; dans le cadre du Programme Agri Bio, l'intercommunalité a affiché sa volonté de promouvoir une alimentation plus durable pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire. « En tant que maire, il me semblait nécessaire

de réfléchir à la manière d'augmenter la qualité des repas à la cantine. Et en tant que Président, j'ai souhaité donner l'impulsion à cette démarche pour que l'ensemble des communes participe et que l'on mutualise nos exigences. Avec notre groupement de commandes aux ambitions fortes et affichées, nous devenons la première collectivité dans le Nord à mutualiser ainsi nos achats. Nous aspirons désormais à être un territoire pilote sur l'introduction des produits bio et locaux en restauration scolaire, en inspirant les autres communes rurales. ». Une belle preuve que les collectivités rurales sont tout à fait capables de mener des projets sur le bio en restauration collective pour le bien-être des enfants.

Georges Flamengt,
Ancien président de la Communauté
de communes du Pays Solesmois

L'ACCOMPAGNEMENT DES LAURÉATS DU LABEL :

Obtenir le label c'est aussi accéder à :

- Un réseau de professionnels pouvant vous aider à développer vos projets de territoire en lien avec l'agriculture biologique
- Des conseils et formations en restauration collective (approvisionnements, marchés publics, techniques de cuisine...)
- Des outils de sensibilisation à l'alimentation durable et d'animations à l'attention des différents publics
- Des outils de communication à disposition pour valoriser votre engagement

Crédits photos : iStockphoto - Fotolia



Et si vous deveniez TERRITOIRE BIO ENGAGÉ !



Label réservé aux collectivités territoriales et aux établissements de restauration ayant atteint les objectifs bio du Grenelle de l'Environnement et du Plan National Ambition Bio.

Nous contacter :

A PRO BIO
4 rue de Dormagen
59350 Saint-André-lez-Lille
Tél : 03.2031.57.97
Mail : contact@aprobio.fr

www.aprobio.fr

Label créé par :



Label mis en place en région par :



Avec le soutien financier de :



Dans le cadre du Plan Bio Hauts-de-France :



Label créé par :



Label mis en place en région par :



Avec le soutien financier de :





DÉMARCHE POUR OBTENIR LE LABEL :

CAS NUMÉRO 1 :

Vous avez déjà atteint l'un ou les deux critères :

- Complétez le formulaire accompagné des pièces justificatives demandées.
- Le jury régional étudie votre dossier. Si votre dossier est accepté, vous recevrez la labellisation « Territoire BIO Engagé » et un kit prêt à l'emploi vous permettant de valoriser votre démarche auprès de vos différents publics.
- Remise officielle du label.

CAS NUMÉRO 2 :

Vous souhaitez mettre en place des actions vous permettant d'atteindre les objectifs fixés. L'association A PRO BIO et les acteurs du territoire peuvent vous accompagner dans votre démarche de développement.



VALORISEZ VOTRE DÉMARCHE BIO ET SOUTENEZ LES AGRICULTEURS ET OPÉRATEURS ENGAGÉS EN BIO SUR VOTRE TERRITOIRE.

La région Hauts-de-France affiche une croissance constante des produits issus de l'agriculture biologique. De la production à la distribution nombreux sont les acteurs permettant la diversité et la diffusion de l'offre bio régionale. Pour permettre à chacun de valoriser son engagement A PRO BIO a lancé en 2020 le label « Territoire BIO Engagé » dans les Hauts-de-France, première démarche de labellisation bio des collectivités territoriales proposée en France.

LES CRITÈRE(S) D'ÉLIGIBILITÉ DU LABEL

Votre dossier est labellisable dans le cas où vous avez atteint l'un ou les deux objectifs suivants :

- 6% de la surface agricole de votre territoire en bio *
- 22% d'approvisionnement bio dans vos services de restauration (en valeur d'achat)

Accéder à ce label c'est valoriser votre démarche et votre engagement dans la bio auprès des habitants de votre territoire et de vos différents partenaires.

* Les critères d'éligibilité au label pourront évoluer en fonction des nouveaux objectifs officiels nationaux et/ou régionaux.

LES NIVEAUX DE LABELLISATION

Sur votre territoire, vous avez atteint :

- Niveau de base :** entre 6 et 10% de votre surface agricole en bio sur votre territoire.
- Niveau 1 :** entre 10 et 25% de votre surface agricole en bio sur votre territoire.
- Niveau 2 :** entre 25 et 50% de votre surface agricole en bio sur votre territoire.
- Niveau 3 :** + de 50% de votre surface agricole en bio sur votre territoire.

En restauration collective, vous avez introduit :

- Niveau de base :** entre 22 et 25% de produits bio servis dans vos repas.
- Niveau 1 :** entre 25 et 35% de produits bio servis dans vos repas.
- Niveau 2 :** entre 35 et 60% de produits bio servis dans vos repas.
- Niveau 3 :** + de 60% de produits bio servis dans vos repas.

COMMUNIQUEZ SUR VOTRE LABELLISATION TERRITOIRE BIO ENGAGÉ

Vous recevez votre label au cours d'une cérémonie officielle lors de laquelle vous signez votre diplôme « Territoire BIO Engagé » en présence de la presse locale. A cette occasion, un **kit de communication** avec des outils gratuits et prêts à l'emploi vous permet de valoriser votre démarche bio.

Il contient :

- Le logo « Territoire BIO Engagé » et sa charte graphique pour une utilisation sur vos supports quotidiens (courriers, papiers en-tête, enveloppes, publications...)
- Des affiches
- Un article prêt à l'emploi pour votre journal municipal ou d'autres supports d'informations
- Un modèle de bannière internet à intégrer sur votre site
- Un modèle de signalétique de mise en valeur des lieux concernés par la labellisation : commune, exploitations agricoles bio...

Afin de communiquer sur leur appartenance au label, les communes doivent installer des panneaux aux couleurs du label Territoire BIO Engagé à l'entrée de leur territoire.

Ce kit rappelle également les avantages de la bio pour l'environnement, la santé et la vitalité économique des territoires, et souligne la nécessité de développer les filières locales.

LE COÛT DU LABEL

Coût annuel du label Territoire BIO Engagé

Cotisation forfaitaire	Offert
+ Cotisation proportionnelle	Offert
Panneaux	2 Panneaux d'entrée (1 panneau par entrée du territoire, minimum 2 panneaux) : 65€ HT/panneau
Outils inclus	kit de communication fourni la première année : un accès à la plateforme en ligne + le kit de communication du label

Coût annuel du label Établissement BIO Engagé

Gratuit
Si l'établissement souhaite obtenir des supports de communication imprimés, ceux-ci lui seront facturés à prix coutant.



Label pour les collectivités territoriales pour la surface et pour la restauration collective.

